

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00387 Numéro SIREN : 489 393 173 Nom ou dénomination : DIS-PONTAULT
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2018 sous le numéro de dépôt 9590



CGEC



**SERVAL
& ASSOCIÉS**

9590

MEMBRE DU RÉSEAU INTERNATIONAL GROUPE AUDIT SERVAL & ASSOCIÉS

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

S.A.S. DIS-PONTAULT

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euros**

**ZAC des Quatre Chênes - RN4
35 Route de Paris
77340 PONTAULT COMBAULT**

S.A.S. DIS-PONTAULT

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

A l'assemblée générale des associés de la société DIS-PONTAULT,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **S.A.S. DIS-PONTAULT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

S.A.S. DIS-PONTAULT**2.**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la page 12 de l'annexe des comptes, où vous sont précisées, les mesures mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'entreprise.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas à porter à votre connaissance d'appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations qui peuvent être portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

S.A.S. DIS-PONTAULT**3.**

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

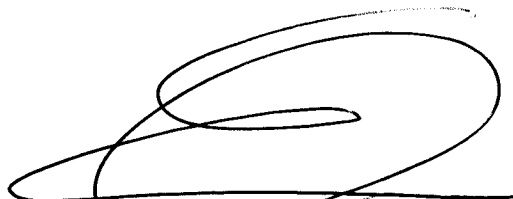
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
S.A. C.G.E.C. – SERVAL et ASSOCIÉS



Thierry CURNIS

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

S.A.S. DIS-PONTAULT**4.****ANNEXE****Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

"DIS-PONTAULT"

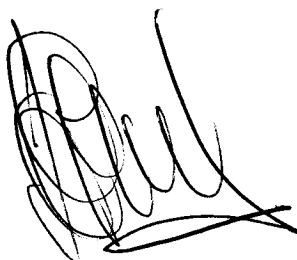
Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : ZAC des Quatre Chênes - RN 4 – 35 Route de Paris
77340 PONTAULT COMBAULT

489 393 173 RCS MELUN

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DIS PONTAULT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		35 route de Paris 77340 PONTAULT COMBAULT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 9 3 9 3 1 7 3 0 0 0 2 1		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	129 897	AG	129 897	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	10 323 884	AQ	2 825 001	7 498 882
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 048 335	AS	1 769 582	1 278 752
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 847 435	AU	2 608 451	1 238 984
		Immobilisations en cours	AV	279 194	AW		279 194
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	19 502	CV	10 000	9 502
		Créances rattachées à des participations	BB	1 007 815	BC	873 030	134 785
		Autres titres immobilisés	BD	136 306	BE		136 306
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	102 724	BI		102 724
TOTAL (II)		BJ	18 895 095	BK	8 215 963	10 679 132	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	37 043	BM		37 043
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	5 633 483	BU	356 819	5 276 663
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	703 319	BY	359 390	343 928
		Autres créances (3)	BZ	3 050 506	CA		3 050 506
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	625 145	CG		625 145	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	600 561	CI		600 561	
	TOTAL (III)	CJ	10 650 058	CK	716 210	9 933 847	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	29 545 154	IA	8 932 174	20 612 979	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DIS PONTAULT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(20 372 976)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	238 929	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(20 094 046)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	81 314	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	81 314	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	13 534 664	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	16 418 517	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	4 756	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 031 476	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 237 306	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	224 192	
	Autres dettes			EA	174 797	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	40 625 712		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	20 612 979		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	31 966 933
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3 392 447	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DIS PONTAULT							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	50 046 261	FB		FC	50 046 261	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	11 721	FE		FF	11 721	
		FG	1 054 226	FH		FI	1 054 226	
		FJ	51 112 209	FK		FL	51 112 209	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	272 790	
	Autres produits (1) (11)					FQ	98 703	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	51 483 703	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	40 331 185	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	402 682	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	22 824	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 705 358	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	619 920	
	Salaires et traitements*					FY	3 752 653	
	Charges sociales (10)					FZ	1 244 390	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	1 159 978
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	420 837
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	109 379	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	53 769 209
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 285 506)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	3 133	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	6	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 488	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 488	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	289 772	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	289 772	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(287 284)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 569 663)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DIS PONTAULT			Néant ☐ *			
			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	193 778		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	2 532 711		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	17 417		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 743 906		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	60 635		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	11 852		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	98 030		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	170 518		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	2 573 387		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(235 205)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	54 233 232		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	53 994 302		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	238 929		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	124 067	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ	279 080	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	19 898	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	133 287	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
	Voir état annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS DIS PONTAULT

[illegible]

Règles et méthodes comptables

SAS DIS PONTAULT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 20 612 980 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 238 930 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 20 à 25 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les marchandises en stocks sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures ainsi que les frais accessoires éventuels et majorées des cotisations versées aux centrales d'achats régionales et nationales.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 235 205 EUR. Le produit correspondant a été porté au crédit d'un compte 699 - Crédits d'impôts.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'exercice social fait ressortir un bénéfice de 239 K€ compte tenu d'un abandon de créance dans la cadre du parrainage d'un montant de 2 520 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à - 20 094 K€ au 31 décembre 2017.

Dans le souci de la poursuite de l'exploitation, toutes les mesures sont mises en place pour assurer la pérennité de l'entreprise, et notamment le soutien du parrainage par des abandons de compte courant pour un montant global de 2 520 K€ en 2017 et le soutien de l'actionnaire principal à hauteur de 16,4 M€ au 31/12/2017.

Par ailleurs, il a été signé en début d'année 2017, un avenant au bail de l'hypermarché avec une application effective au 1er Juillet 2016. Cet accord permettant une économie de loyers de 2.8 M€ sur l'exercice 2017 par rapport au montant des loyers des prévus initialement par le bail commercial.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS DIS PONTAULT**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	129 897	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	10 323 884	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	3 041 394	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	2 788 970	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	8 810	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 048 674	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	279 194	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	17 211 733	LO		LP	287 115	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
Autres participations		8U	1 111 471	8V		8W	2 880	
Autres titres immobilisés		IP	112 632	IR		IS	35 526	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	100 157	IU		IV	2 567	
TOTAL IV		LQ	1 324 261	LR		LS	40 973	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	18 665 891	ØH		ØJ	328 089
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	129 897	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG	10 323 884	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	3 048 335	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM	2 788 970	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	8 810	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	1 049 655	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	279 194	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NF	
	TOTAL III	IV		NG	17 498 849	NH	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations		IO		ØX	87 033	ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B	11 852	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	98 885	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	98 885	ØL	18 895 095
					ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2018
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2017

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DIS PONTAULT

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DIS PONTAULT										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	129 897	PF		PG		PH	129 897		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	2 331 203	PW	493 798	PX		PY	2 825 001		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 458 052	QA	311 530	QB		QC	1 769 582		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	1 317 265	QE	280 078	QF		QG	1 597 344		
	Matériel de transport	QH	7 464	QI	1 345	QJ		QK	8 810		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	929 071	QM	73 225	QN		QO	1 002 297		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	6 043 057	QV	1 159 978	QW		QX	7 203 036		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	6 172 954	ØP	1 159 978	ØQ		ØR	7 332 933		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS DIS PONTAULT</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	17 417	4B	81 314	4C	17 417	4D	81 314	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z	17 417	TV	81 314	TW	17 417	TX	81 314
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	866 313	9V	16 716	9W		9X	883 030
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	158 642	6P	337 575	6R	139 399	6S	356 819	
	Sur comptes clients	6T	276 234	6U	83 261	6V	104	6W	359 390	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	1 301 191	TY	437 553	TZ	139 503	UA	1 599 241
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 318 608	UB	518 867	UC	156 920	UD	1 680 555
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		420 837	UF	139 503				
	- financières	UG			UH					
	- exceptionnelles	UJ		98 030	UK	17 417				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DIS PONTAULT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	1 007 815	UM		UN	1 007 815				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	102 724	UV		UW	102 724				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	470 388		470 388						
	Autres créances clients	UX	232 930		232 930						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) U0	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	7 420		7 420						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	32 803		32 803						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	584 674		584 674					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	374 866		374 866					
	Groupe et associés (2)	VC	238 970		238 970						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 811 770		1 811 770						
	Charges constatées d'avance	VS	600 561		600 561						
	TOTAUX		VT	5 464 927	VU	4 354 387	VV	1 110 540			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 392 447		3 392 447						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	10 142 217		1 550 212		5 424 783		3 167 222		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	62 017							62 017	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 031 476		9 031 476						
Personnel et comptes rattachés		8C	330 835		330 835						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	679 601		679 601						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	91 585		91 585						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	135 284		135 284						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	224 192		224 192						
Groupe et associés (2)		VI	16 356 499		16 356 499						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	174 797		174 797						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	40 620 955	VZ	31 966 933		5 424 783		3 229 239		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 531 613	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

DIS-PONTAULT

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : ZAC des Quatre Chênes - RN 4 – 35 Route de Paris
77340 PONTAULT COMBAULT

489 393 173 RCS MELUN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 28 JUIN 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, s'élevant à €238.929,56 dont €235.205 de CICE, en totalité au report à nouveau débiteur.

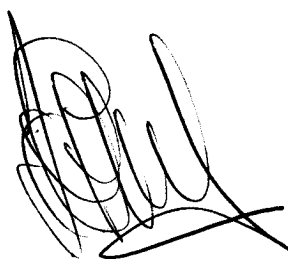
En conséquence,

- le report à nouveau débiteur est ramené de (€20.372.976,30) à (€20.134.046,74) et laisse toujours apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.